

# Mali

## ESTIMATIONS DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

<b>Population (2012)<sup>a</sup></b>	<b>14,85 millions</b>
<b>Population urbaine (2012)<sup>a</sup></b>	<b>5,28 millions</b>
<b>Population rurale (2012)<sup>a</sup></b>	<b>9,57 millions</b>
<b>Taux de croissance de la population (2012)<sup>a</sup></b>	<b>2,98 %</b>
<b>Le produit intérieur brut USD (2012)<sup>b</sup></b>	<b>10,31 milliards</b>

<sup>a</sup> Perspectives de la Population Mondiale: La Révision de 2012, UNDESA 2013.

<sup>b</sup> Indicateurs de développement dans le Monde, Banque Mondiale 2013.

## ESTIMATIONS DE LA SANTÉ

<b>Mortalité infantile / 1000 naissances vivantes (2012)<sup>c</sup></b>	<b>79,6</b>
<b>Mortalité des moins de 5 ans / 1000 naissances vivantes (2012)<sup>c</sup></b>	<b>128</b>
<b>Espérance de vie à la naissance (2012)<sup>d</sup></b>	<b>57 ans</b>
<b>Décès de diarrhée attribuable à WASH (2012)<sup>e</sup></b>	<b>8444</b>

<sup>c</sup> Niveaux & tendances de la Mortalité Infantile. Rapport 2013, UNICEF 2013.

<sup>d</sup> Statistiques sanitaires mondiales, OMS 2014.

<sup>e</sup> Preventing diarrhoea through better water, sanitation and hygiene, OMS 2014.

## ESTIMATIONS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

<b>Utilisation des installations améliorées d'assainissement (2012)<sup>f</sup></b>	<b>22 %</b>
<b>Utilisation de points d'eau potable améliorés (2012)<sup>f</sup></b>	<b>67 %</b>

<sup>f</sup> Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement - Rapport 2014, OMS/UNICEF 2014.

### WHO/FWC/WSH/15.18

#### © Organisation mondiale de la Santé 2015

Tous droits réservés. Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sont disponibles sur le site Web de l'OMS ([www.who.int](http://www.who.int)) ou peuvent être achetées auprès des Éditions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; courriel : [bookorders@who.int](mailto:bookorders@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Éditions de l'OMS via le site Web de l'OMS à l'adresse [http://www.who.int/about/licensing/copyright\\_form/en/index.html](http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html)

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Design and layout by LIV Com Sàrl, Villars-sous-Yens, Switzerland.  
GLAAS visual identifier design by Ledgard Jepson Ltd, Barnsley, South Yorkshire, England.  
Printed by the WHO Document Production Services, Geneva, Switzerland.

## Aperçu de la situation sur l'assainissement, l'eau potable et l'hygiène\*

Au cours de la réunion de haut niveau Assainissement et Eau pour Tous (SWA) de 2014, le Mali a pris cinq engagements en vue d'améliorer le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) dans le pays. Les engagements sont les suivants :

- Le Ministère de l'Economie et des Finances, inspiré par la Déclaration d'eThekwini de 2008, entreprend à partir de 2015 d'allouer au moins: 0,2% du PIB à la santé et à l'assainissement; 5% du budget national à l'assainissement et à l'eau.
- Les ministères de l'Assainissement et de l'eau s'engagent à produire et à mettre en œuvre une stratégie de ressources humaines pour le secteur de l'eau et de l'assainissement d'ici la fin 2015.
- Les ministères de l'Assainissement et de l'eau s'engagent à renforcer le système de suivi (en incluant des indicateurs supplémentaires pour l'hygiène et l'assainissement et en fournissant des informations pour renseigner les indicateurs) grâce à une meilleure utilisation des outils existants (liens vers les bases de données, ajout de bases de données nationales et régionales en ligne) d'ici la fin 2015.
- Les ministères de l'Assainissement et de l'eau s'engagent à étendre le pacte de durabilité de trois régions en 2014 à cinq régions en 2016.
- Le ministère de l'Environnement et de l'Assainissement s'engage à revoir la politique nationale de l'assainissement et ses stratégies sous-sectorielles afin de tenir compte de l'assainissement total piloté par la communauté et de l'équité / intégration d'ici la fin 2015.

Tandis que le Mali ne dispose pas de plans spécifiques ciblant les groupes défavorisés en terme de services WASH, il existe néanmoins des mesures permettant de fournir de l'eau aux populations pauvres et défavorisées. Par exemple, l'eau est souvent distribuée gratuitement dans les zones rurales et il existe des blocs sociaux pour l'eau dans les zones urbaines. De plus, en cas de situations humanitaires, l'eau est distribuée gratuitement et des points d'eau modernes sont construits.

Le gouvernement du Mali travaille également à diminuer les disparités entre les groupes. Des mesures sont prises, par exemple, lors de la planification afin de réduire les inégalités entre les zones rurales et urbaines ; cependant, ces mesures ne sont pas toujours mises en œuvre. En ce qui concerne les disparités entre les zones urbaines structurées, les zones péri-urbaines et les bidonvilles, des mesures sont prises par le biais des programmes d'urgence et de distributions gratuites d'eau. Les inégalités entre les riches et les pauvres sont également réduites grâce à des tarifs sociaux ; néanmoins, ces taux restent principalement déterminés par le volume d'eau.

La surveillance de la qualité de l'eau a été un défi pour le Mali. Dans les zones urbaines, seules les villes de Bamako et Kati bénéficient d'une surveillance indépendante. Les zones rurales manquent d'équipements de contrôle de la qualité de l'eau et les ressources financières sont insuffisantes pour le suivi des activités sur le terrain.

Enfin, il y a un manque de coordination dans le financement : en effet, certaines ONGs opèrent directement sur le terrain sans passer par les structures publiques.

\* L'aperçu de la situation de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène a été fourni et interprété par le point focal national d'après les résultats GLAAS.

# Résumé basé sur les données communiquées dans le cadre du GLAAS 2013/2014<sup>1</sup>

## I. Gouvernance

La responsabilité concernant l'eau potable est assumée par le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique. Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement est en charge de l'assainissement. Le Ministère de la Santé mène les initiatives de promotion de l'hygiène et a des responsabilités dans le domaine de l'assainissement et de l'eau.

PRINCIPALES INSTITUTIONS	ASSAINISSEMENT	EAU POTABLE	PROMOTION HYGIÈNE
<b>Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable</b>	✓		
<b>Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique</b>		✓	
<b>Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique</b>			✓

Nombre de ministères et d'institutions nationales ayant des responsabilités dans WASH : **9**

La coordination entre les acteurs WASH inclut :

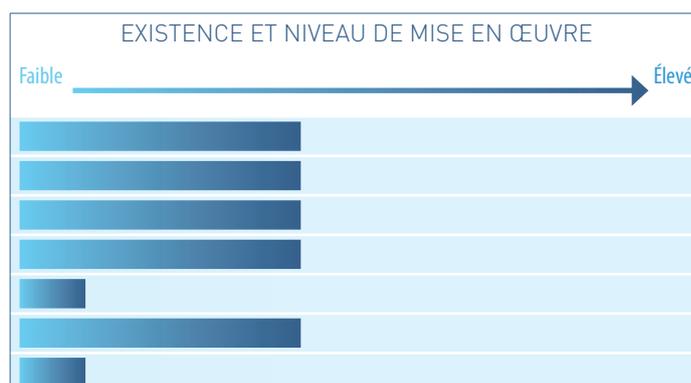
- ✓ Tous les ministères et organismes gouvernementaux
- ✓ Organisations non gouvernementales
- ✓ Décisions sur des données probantes basées sur le plan et la documentation des processus

PLANS ET CIBLES POUR LES SERVICES AMÉLIORÉS	INCLUS DANS LE PLAN	COUVERTURES CIBLES	
		(%)	ANNÉE
<b>Assainissement urbain</b>	✓	50	2015
<b>Assainissement rural</b>	✓	50	2015
<b>Assainissement dans les écoles</b>	✓	80	2015
<b>Assainissement dans les établissements de santé</b>	✓	80	2015
<b>Eau potable en zone urbaine</b>	✓	91	2015
<b>Eau potable en zone rurale</b>	✓	78	2015
<b>Eau potable dans les écoles</b>	✗		
<b>Eau potable dans les établissements de santé</b>	✗		
<b>Promotion de l'hygiène</b>	✓	70	
<b>Promotion de l'hygiène dans les écoles</b>	✓	80	2015
<b>Promotion de l'hygiène dans les établissements de santé</b>	✓	80	2016

Des plans spécifiques ont été mis en œuvre pour résoudre les problèmes de fiabilité/continuité de l'approvisionnement en eau des villes et de remplacement des latrines pleines ou cassées. Des comités de gestion des systèmes locaux sont planifiés pour le secteur afin de gérer les problèmes de construction, de maintenance et de suivi.

### MESURES SPÉCIFIQUES POUR L'AMÉLIORATION ET LA PÉRENNISATION DES SERVICES<sup>a</sup>

<b>Assurer le fonctionnement de l'approvisionnement rural en eau à long terme</b>
<b>Améliorer la fiabilité et la continuité de l'approvisionnement urbain en eau</b>
<b>Réhabiliter les latrines publiques cassées ou désaffectées</b>
<b>Vidanger ou remplacer sans risque les latrines quand elles sont pleines</b>
<b>Réutiliser les eaux usées et/ou les boues de vidange</b>
<b>Garantir que la qualité de l'eau potable répond aux normes nationales</b>
<b>Aborder la résilience au changement climatique</b>



<sup>a</sup> Y compris la mise en œuvre.

<sup>1</sup> Toutes les données représentées dans le présent résumé pays sont basées sur les réponses du pays dans le cadre de l'enquête GLAAS 2013/2014, sauf indication contraire.

## II. Suivi

Un grand nombre de données concernant l'eau sont disponibles pour la prise de décisions et répondre aux épidémies des maladies liées à WASH.

SUIVI	ASSAINISSEMENT		EAU POTABLE		HYGIÈNE
<b>Dernière évaluation nationale</b>	2013		2013		2013
<b>Utilisation d'indicateurs de performance<sup>a</sup></b>	●		●		●
<b>Disponibilité des données pour la prise de décisions<sup>a</sup></b>					Secteur de la santé
Elaboration de politiques et stratégies	●		✓		✓
Allocation des ressources	●		✓		ND
Normes nationales	ND		✓		ND
Réponse aux épidémies des maladies liées à WASH	ND		ND		✓
<b>Surveillance<sup>b</sup></b>	Urbain	Rural	Urbain	Rural	
Analyse de la qualité de l'eau par rapport aux normes nationales	ND	ND	✗	✗	
Audit indépendant des procédures de gestion avec vérification	ND	ND	✗	✗	
Contrôle interne des prestataires de service	✗	✗	✓	✗	
<b>Communication<sup>a</sup></b>					
Publication des analyses de performance	✗	✗	●	✗	
Publication des enquêtes de satisfaction	✗	✗	✗	✗	

<sup>a</sup> ✗ Rarement. ● Parfois. ✓ La plupart du temps.

<sup>b</sup> ✗ Non effectué(e). ● Non utilisé(e). ✓ Effectué(e), contribue aux mesures correctives.

ND: Non défini.

## III. Ressources humaines

Des stratégies en ressources humaines sont élaborées pour l'assainissement et l'eau potable bien que certaines lacunes et actions de suivi n'aient pas été identifiées. Les contraintes les plus importantes restent le manque de ressources financières et d'organisation de formations, ainsi que l'incitation auprès des travailleurs qualifiés à vivre et travailler dans les zones rurales.

RESSOURCES HUMAINES	ASSAINISSEMENT	EAU POTABLE	HYGIÈNE
<b>Stratégie de ressources humaines développée<sup>a</sup></b>	✓	✓	✓
<b>Stratégie définit les lacunes et les actions nécessaires pour amélioration<sup>a</sup></b>	✓	✓	●
<b>Contraintes de ressources humaines pour WASH<sup>b</sup></b>			
Ressources financières disponibles pour le personnel	●	✗	✓
Insuffisance des structures ou cours d'éducation/de formation	✗	●	✓
Manque de diplômés qualifiés	●	✓	●
Diplômés qualifiés préférant travailler pour d'autres secteurs	✓	✓	✓
Émigration de personnel qualifié à l'étranger	✓	●	✗
Personnel qualifié ne veut pas vivre et travailler dans les zones rurales	●	✗	✓
Pratiques de recrutement	✓	●	●
Autres : Ressources financières pour l'équipement	●	✗	

<sup>a</sup> ✗ Non. ● En cours d'élaboration. ✓ Oui.

<sup>b</sup> ✗ Contrainte sévère. ● Contrainte modérée. ✓ Peu ou pas de contrainte.

# IV. Financement

Un plan de financement est en place et utilisé dans la plupart des domaines WASH, bien qu'il y ait une insuffisance de fonds pour atteindre les cibles des OMD. L'absorption des engagements des bailleurs a également révélé des difficultés, principalement en raison des décaissements tardifs et complexes des fonds.

FINANCEMENT	ASSAINISSEMENT		EAU POTABLE		DÉPENSES WASH ET AUTRES SECTEURS	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Total des dépenses WASH <sup>1</sup>	
<b>Plan de financement WASH</b>					ND	
Evaluation des sources disponibles et des stratégies <sup>a</sup>	✓	✓	✓	✓	% Dépenses / PIB	
<b>Utilisation des fonds (absorption)</b>					Education <sup>2</sup>	4,6
Estimation % engagements financiers nationaux (domestiques) <sup>b</sup>	✓	✓	✓	✓	Santé <sup>2</sup>	6,5
Estimation % engagements financiers extérieurs <sup>b</sup>	✗	✗	●	●	WASH <sup>3</sup>	ND
<b>Suffisance du financement</b>						
Financement WASH suffisant pour atteindre les cibles <sup>b</sup>	✗	✗	●	●		

<sup>a</sup> ✗ Pas de plan de financement adopté. ● Plan de financement en cours d'élaboration ou utilisé pour certaines décisions.  
<sup>b</sup> ✓ Plan/budget adopté et régulièrement suivi.  
 ✗ Moins de 50 %. ● 50–75 %. ✓ Plus de 75 %.

<sup>1</sup> Dépenses WASH indiquées dans l'enquête GLAAS 2013/2014 converties en utilisant le taux de change de l'ONU 31/12/12.  
<sup>2</sup> Dépenses en % du PIB – moyenne 2010–2012, sources UNESCO 2014, l'OMS 2014.  
<sup>3</sup> Basé sur les réponses sur les dépenses du gouvernement indiquées dans le questionnaire pays GLAAS 2013/2014, le PIB moyen (2010–2012) – Indicateurs de Développement dans le Monde, Banque Mondiale 2013.  
 ND: Non disponible.

# V. Equité

Le droit à l'eau est pris en compte dans la loi et appliqué dans la stratégie sur l'assainissement et l'eau potable. Les procédures de participation sont clairement définies, même si la participation reste faible à modérée.

EQUITÉ DANS LA GOUVERNANCE	ASSAINISSEMENT		EAU POTABLE		GROUPES DÉFAVORISÉS DANS LE PLAN WASH
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	
<b>Lois</b>					ND
Reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement		✓		✓	
<b>Participation et mécanismes de suivi<sup>a</sup></b>					
Procédures de participation clairement définies	✓	✓	✓	✓	
Ampleur de la participation des usagers des services dans la planification	✗	✗	●	●	
Mécanismes efficaces de traitement des plaintes	✓	✓	●	✗	

<sup>a</sup> ✗ Faible. ● Moyen. ✓ Élevé.

## EQUITÉ DANS LA FINANCE

Figure 1. Financement WASH urbain / rural

[ Non disponible. ]

Figure 2. Dépenses WASH désagrégées

[ Non disponible. ]

## EQUITÉ DANS L'ACCÈS<sup>1</sup>

Figure 3. Population ayant accès à un assainissement amélioré

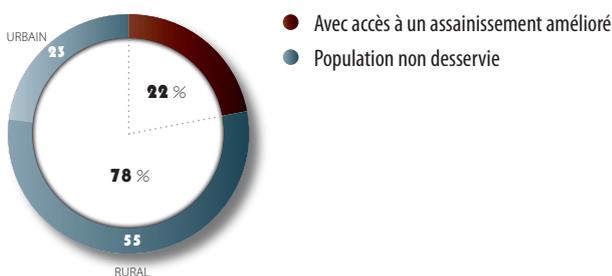
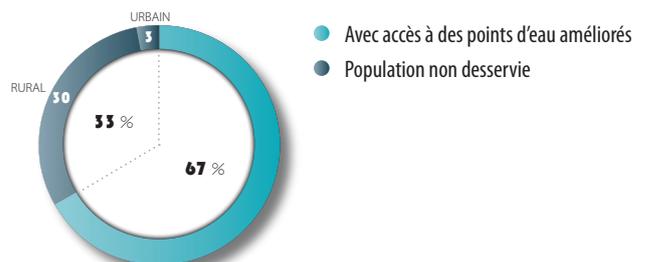


Figure 4. Population ayant accès à des points d'eau améliorés



<sup>1</sup> Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement - Rapport 2014, OMS/UNICEF 2014.